

Initiatives ministérielles

nadienne du blé à consentir des avances de fonds sans intérêt, même si nos producteurs y ont droit en vertu de la loi. J'ai l'impression, surtout quand la loi emploie des termes comme doit payer ou doit autoriser le paiement, que nous devons ensuite sans plus tarder nous adresser à la cour fédérale pour obliger le ministre des Finances à s'exécuter.

• (1340)

Cette trahison illustre à la perfection le traitement injuste que le gouvernement réserve à certains couches de la société. Quand ce n'est pas VIA Rail qui est en cause, c'est aux agriculteurs et ensuite aux pêcheurs auxquels le gouvernement s'en prend. Il pratique une politique de deux poids deux mesures selon les secteurs de la société. Je trouve odieux de dresser ainsi les gens les uns contre les autres. Le gouvernement ne fait rien pour favoriser l'unité parmi nous au sein d'une véritable confédération.

Je sais bien que cette mesure n'empêchera pas la majorité des Canadiens de dormir. Les avances de fonds sans intérêt ne pèsent pas lourd au centre-ville de Vancouver, de Toronto et de Montréal. La belle affaire, 27 millions de dollars, c'est à peu près ce qui se perd en une seule journée à la bourse de Toronto. Quelle importance! Il n'en demeure pas moins que c'est une question de principe et de justice.

Je demande au gouvernement, à mon collègue d'Edmonton et à tous les huit ou neuf autres ministériels qui sont ici d'en parler à leur caucus et de convaincre le ministre compétent de retirer ce projet de loi. Je ne vois pas pourquoi j'aiderais les conservateurs à se faire réélire, mais je me console en disant qu'il existe, en politique, un principe qui ne s'est jamais démenti. Plus longtemps vous y êtes et plus vous vous empêchez dans vos propres pièges. Cette mesure en est un bel exemple. Je prédis qu'elle va coûter aux conservateurs une douzaine de sièges rien que dans les trois provinces des Prairies. Je crains qu'on y élise des enflammés qui se prennent pour des réformistes. Je dirais plutôt qu'ils sont des «déformistes».

Je sais que mon temps de parole achève, mais je voudrais bien pouvoir continuer encore jusqu'à 14 heures. Si j'ai de la chance, on me posera des questions pour lesquelles je garde quelques commentaires bien sentis en réserve.

M. le vice-président: Je crois que le député n'aura pas cette chance.

Mme Catherine Callbeck (Malpègue): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir intervenir

aujourd'hui, afin de m'opposer, au nom des agriculteurs de Malpègue, au projet de loi C-36. Il s'agit là d'un autre exemple des abus dont les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont été victimes ce printemps, par suite de l'adoption du budget de 1989.

Nous devons faire face à la fermeture prochaine de la base de Summerside, aux modifications au régime d'assurance-chômage, à l'augmentation des taxes d'accise, à la réduction des subventions au titre de la santé et de l'enseignement et aux compressions à VIA Rail qui ont été confirmées il y a deux semaines, lorsque le gouvernement a annoncé que VIA ne transporterait plus ses clients par autobus de Moncton à Charlottetown. La liste est fort longue. Le gouvernement remet en question tous les aspects de la vie dans ma province et ce projet de loi ne fait pas exception à la règle.

Aujourd'hui, je voudrais discuter des répercussions des modifications proposées sur les agriculteurs de l'île, ainsi que de l'importance des lois en question pour les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard et de tout le pays. Je voudrais voir ce qui a poussé le gouvernement à présenter un projet de loi aussi désastreux pour notre régime de commercialisation. En fait, c'est l'Accord de libre-échange avec les États-Unis qui est à la source de cette mesure.

Entre autres choses, l'Île-du-Prince-Édouard est renommée au Canada pour ses immenses terres agricoles, ses superbes collines et sa terre rouge qui donnent d'excellentes récoltes. Lorsqu'on parle de l'Île-du-Prince-Édouard, beaucoup de Canadiens ne peuvent s'empêcher de penser aux pommes de terre.

L'agriculture représente 15 p. 100 environ du produit intérieur brut de l'île. Elle emploie plus de 6 000 habitants sans compter les travailleurs des industries connexes comme les usines d'engrais, les sociétés de camionnage et le reste. Il n'est pas difficile de voir pourquoi les habitants de l'île s'inquiètent tant de l'intention du gouvernement de modifier la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Je voudrais aujourd'hui vous faire partager certaines observations contenues dans des lettres que j'ai reçues de gens de ma circonscription de Malpègue qui s'opposent aux modifications en question. L'Association de producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard affirme que l'annonce par le ministre des Finances de la suppression des avances sans intérêt prévues par la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, l'a rendue furieuse et l'a sidérée. Elle ajoute qu'à son avis, les modifications proposées sont tout à fait inacceptables et elle nous